

L'ASSOCIATION CAUE  
C.A.U.S. 100 JAN. 2022  
Délibération rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2022-EPI-CA-211

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 janvier 2022

**CONVENTION-CADRE 2022-2024 ET CONVENTION ANNUELLE  
2022 AVEC L'INSTITUT PARIS RÉGION**

L'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 10 juillet 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 24 mars 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France ;

Vu les statuts de l'association Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, désormais dénommée « Institut Paris Région » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine du 6 février 2019 approuvant l'adhésion de l'Établissement public interdépartemental à l'association Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (« Institut Paris Région ») ;

Vu le rapport de Monsieur le Président de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine ;

APRES EN

AVOIR DELIBERE

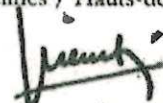
**Article 1 :** Est approuvée la convention-cadre entre l'Établissement public interdépartemental et l'Institut Paris Région pour la période 2022-2024.

**Article 2 :** Est approuvée la convention d'application entre l'Établissement public interdépartemental et l'Institut Paris Région pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20220127-2022-EPI-CA-211-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022

**Article 3** : Est approuvée une subvention de l'Etablissement public interdépartemental à l'Institut Paris Région de 150 000 € pour l'année 2022.

Le Président de l'Etablissement Public  
Interdépartemental  
Yvelines / Hauts-de-Seine



Pierre BÉDIER

Président du Conseil départemental des Yvelines

Accusé de réception en préfecture  
078-200002091-20220127-2022-EPI-CA-211-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022